Assurer les réceptions de marchandises en respectant les procédures

**1.Quels sont les 3 documents nécessaires utilisés lors de la réception de marchandises ?**

Bon de commande

Cadencier de commande

Bon de livraison

Fiches produites

Bon de transport

État des stocks

**2.Vous recevez ce matin une livraison exceptionnelle de produits frais (crèmerie, charcuterie), directement du fournisseur : que devez-vous faire (contrôles administratif, quantitatif, qualitatif) avant d'accepter celle-ci ?**

Déballer tous les produits et vérifier leurs qualités

Vérifier le nombre de colis reçu

Faire le rapprochement avec le bon de commande

Contrôler la température des produits livrés

Vérifier l’état des colis reçus

Vérifier le disque du camion pour voir si le chauffeur a respecté ses temps des pauses

**3.La plupart des livraisons arrivent sur différents supports : palettes, boxs, rolls, sur des cintres..... Savez-vous comment les gérer ?**

Les emballages et supports sont toujours pris en compte dans le PA des marchandises

Les palettes deviennent votre propriété au moment de la livraison

Les supports consignés non rendus au transporteur sont facturés

Il existe des supports de livraison consignés et d'autres dits "perdus" comme les palettes par exemple

Les supports consignés font l'objet d'un échange à chaque livraison

Pas de gestion spécifique de votre part c'est l'affaire du livreur

**4.Retours de marchandises au fournisseur**

Le retour de marchandises (à votre initiative) fait l'objet d'un contrat de transport entre vous et le transporteur

Quel que soit le motif, tout retour doit faire l'objet d'une autorisation par le fournisseur

Refuser une livraison est considéré comme un retour de marchandises

Option 4

**5.Vrai ou faux, oui ou non ?**

Ne pas contrôler les marchandises à la réception entraîne des risques de démarque connue

Ne pas contrôler les marchandises à la réception entraîne des risques de démarque inconnue

Vous avez passé une commande de 75 cartons de cassoulet " magifor" , sur le bon de livraison , il est indiqué : quantité 70 cartons . Après vérification, il y a bien 70 cartons sur la palette. Cette livraison engendre-t-elle un litige administratif ?

Vous avez passé une commande de 75 cartons de cassoulet " magifor" , sur le bon de livraison , il est indiqué : quantité 75 cartons . Après vérification, il y a bien 70 cartons sur la palette. Cette livraison engendre-t-elle un litige administratif ?

Le délai pour l'envoi d'une LRAR de réclamation est de 72 heures ?